

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le deux février, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs LALOT François, PIEAUX Nathalie, PELTIER Michel, BRUNET Sébastien, GAUCHER-VERON Patricia, JADAUD Anne-Cécile, LEJEAU Claudine, PELTIER Brigitte.

Absents excusés : M. BOSSE Cinthia, D'ABBADIE Jérôme, GANDON Eric, PIERRE Doniphon

Absents : Mme JOUBERT-KOEFOD Laurantine, M. LE BIHAN Mathieu

Mme LEJEAU Claudine a été élue secrétaire de séance.

Approbation de compte-rendu du Conseil Municipal du 06 décembre 2023.

Délibération n° 2024/01 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE POUR 2024 :

Dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'État entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants.

M. le Maire explique que la Commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative au produit des amendes de police afin de l'aider à financer des aménagements nouveaux pour améliorer la sécurité routière.

L'objectif est d'améliorer la sécurité des piétons et surtout des enfants, et de réduire la vitesse des véhicules notamment à l'entrée Est de la Commune sur la RD 78, rue des anciens d'AFN.

M. le Maire propose de solliciter une dotation pour l'achat d'un radar pédagogique mobile enregistreur, dont le montant global est estimé à 1 773,50 € HT.

Le financement sera prévu comme suit au Budget 2024 : subvention Amendes de police demandée et autofinancement de la commune.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'achat d'un matériel pouvant améliorer la sécurité routière ci-dessus désigné,
- approuve le montant estimatif et le plan de financement du projet,
- sollicite une aide financière au taux le plus élevé possible au titre des amendes de police 2024,
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Délibération n° 2024/02 : RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE-EST VALLÉES :

M. le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés qui a été établi par le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

M. le Maire donne quelques indications et lecture dudit rapport annuel qui est à la disposition des élus et des administrés.

- En 2021, la CCTEC a collecté 24 646,63 tonnes de déchets.
- Chaque habitant a produit en moyenne 604.8 kg (contre 645.3 kg en 2021) de déchets ménagers soit :
 - 299.6 kg/hab. collectés à domicile ou à proximité (porte-à-porte et apport volontaire + textiles)
 - 305.2 kg/hab. collectés dans les sites intercommunaux (déchetteries et plateforme + benne Monnaie)
- 11 425 tonnes (+2,51%) de déchets ont été recyclés, compostés ou valorisés soit 280 kg/hab (275.9 kg/hab en 2021)
- La contribution moyenne par habitant était de 101,90 € TTC pour la gestion des déchets ménagers.
- Le montant total de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçu par la CCTEV était de 4 601 112 € (contre 4 362 207 € en 2021, soit une augmentation de +5,5%) et celui de la redevance spéciale mise en place au 1^{er} janvier 2022 était de 142 145,64 €.

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 art.1, le rapport annuel doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

QUESTIONS DIVERSES :

- La Commission conjointe Ecole et Espaces verts a sollicité les services de l'ADAC et a rencontré un paysagiste pour une première approche sur le projet de renaturation de la cour de l'école. Un document sera prochainement transmis afin permettre d'engager une démarche de concertation. Il sera sous forme de questionnaire adressé aux enfants et aux adultes (enseignants/personnels/centre de loisirs). Une synthèse des résultats sera établie par groupe.

- Des arbres ont été commandés, ils seront plantés sur le mail et l'arboretum.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 27 mars à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Délibérations du 07 février 2024, numérotées de 01 à 02.